

Les conflits d'intérêts

années puissent se sentir soupçonnés s'ils décident d'accepter un emploi quelconque après avoir quitté la Fonction publique. Le gouvernement devrait publier des lignes directrices à ce sujet.

● (1620)

En outre, la situation n'est pas très nette dans le cas des hommes d'affaires importants qui participent à des programmes d'échange avec des fonctionnaires supérieurs. Le gouvernement n'a aucune excuse pour laisser planer le doute à ce sujet plus longtemps. Il n'aide personne en continuant de se fier à un système d'honneur qui n'a jamais été défini. Le gouvernement n'insulterait personne en élaborant et en publiant immédiatement des lignes directrices de conduite à l'intention des postes supérieurs. Pour l'instant, personne n'est protégé; tout fonctionnaire peut devenir l'objet de soupçons dans une situation particulière. Il incombe au gouvernement de rectifier la situation.

A notre époque, le public n'a pas vraiment confiance dans tout supposé système d'honneur qui est censé s'appliquer à la politique et aux échelons supérieurs du gouvernement. Pourquoi favoriser davantage ce manque de confiance lorsqu'on pourrait commencer à rectifier la situation et aider à redonner confiance aux citoyens en publiant des lignes directrices convenables. La confiance du public est un bien précieux, presque aussi précieux que la démocratie elle-même, car le régime démocratique ne peut tout simplement pas fonctionner sans elle. Pour promouvoir cette confiance, il faut une action énergique et de justes priorités. Fort de cette conviction, je propose donc, appuyé par le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner):

Qu'on modifie cette motion en retranchant le 2^e paragraphe et en le remplaçant par ce qui suit:

«Que le comité soit autorisé à faire rapport concernant le Livre vert mentionné plus haut, seulement après avoir pris en considération et avoir soumis des recommandations appropriées quant aux conflits d'intérêts qui peuvent impliquer les ministres de la Couronne et les fonctionnaires».

Des voix: Bravo!

M. Drury: Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant accepterait-il de répondre à une question?

M. Stanfield: Volontiers.

M. Drury: J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'exposé réfléchi et, je dirais, flegmatique, du chef de l'opposition (M. Stanfield), mais j'étais perplexe—sentiment qui domine probablement dans l'esprit du public—à cause de son emploi fréquent de l'expression «conflits d'intérêts» qui s'étend à quantité de choses. Le Parlement lui-même est un conflit d'intérêts—pour supprimer ce dernier il faut abolir l'institution. Tout compte fait, nous vivons au milieu de conflits d'intérêts. Mais le député m'a paru recourir à une notion plus importante que celle du conflit d'intérêts, soit la nécessité d'empêcher la poursuite d'avantages personnels dans l'exercice des charges publiques. Serait-il d'accord pour admettre que ce qu'il a voulu dire au fond, c'est qu'il y a conflit d'intérêts lorsqu'on recherche des avantages personnels dans l'exercice des charges publiques?

M. Stanfield: Non, monsieur l'Orateur. Je pense que la définition donnée par le ministre coïncide pour une part importante avec la notion de conflit d'intérêts, mais je ne suis pas d'accord pour affirmer qu'elle la recouvre entièrement. Permettez-moi d'ajouter que même si on admettait la définition donnée par le ministre, les règles présentées

[M. Stanfield.]

par le premier ministre seraient toutes aussi déficientes à leur endroit que si on les envisage par rapport à la notion plus large de conflit d'intérêts.

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, en écoutant cet après-midi le ministre présenter à la Chambre la motion à l'étude, il me semblait entendre cette vieille histoire où il est question d'une porte de grange que l'on ferme lorsque le cheval est déjà parti. Plus le ministre parle, plus l'on étudie les propositions du gouvernement, plus il est clair que cette analogie s'applique aux propos du ministre, d'une certaine façon tout au moins: une fois que le cheval est parti, le ministre ferme la porte, mais en partie seulement, à moitié ou même moins.

Malheureusement, le ministre a l'impression, semble-t-il, d'avoir trouvé la solution parfaite. Pourtant, les propositions avancées finalement par le gouvernement pour régler ce grave problème sont tout à fait inappropriées. Tout d'abord, le gouvernement ne porte pas ses efforts là où il faudrait. Sur ce point, nous sommes entièrement d'accord avec le chef de l'opposition (M. Stanfield) et avec l'amendement qu'il a présenté aujourd'hui et que nous appuierons. Au lieu de s'attaquer à la situation la plus grave dans ce domaine, c'est-à-dire à celle du cabinet, le gouvernement commence par un Livre vert concernant les députés en général qui, comme chacun sait, ont peu ou pas de pouvoir. D'ailleurs, le Livre vert mentionne ce fait. Le pouvoir réel dans le gouvernement est aux mains du cabinet et des hauts fonctionnaires, comme c'est le cas dans tous les gouvernements modernes.

Aussi, le chef de l'opposition l'a bien montré, c'est, de la part du gouvernement, une manœuvre de diversions que de nous faire examiner un conflit d'intérêts supposé ou réel concernant les simples députés. Au lieu de présenter à la Chambre des propositions ou un règlement énergiques, le gouvernement nous a tout simplement donné—et je pèse mes mots—du lard, ce qui est pire que tout, parce qu'on donne l'impression erronée de porter remède à une mauvaise situation.

Avant d'aborder de façon détaillée les trois domaines—députés, ministres ou hauts fonctionnaires—et de donner la position du Nouveau parti démocratique sur les propositions visant chacun d'entre eux, je veux tout d'abord indiquer pourquoi les conflits d'intérêts dont nous sommes saisis actuellement sont une question grave. Ce n'est pas par hasard que ce problème est devenu ces dernières années plus aigu non seulement au Canada, mais à l'étranger, en Grande-Bretagne, aux États-Unis et dans d'autres pays. Autrefois, cette question ne se posait pas avec la même acuité. Mais depuis lors, l'État s'est d'abord posé en client de plus en plus important de l'économie privée. De nombreux ministères constituent d'importantes parties prenantes sur le marché. En réalité, ce sont les gouvernements considérés collectivement qui représentent justement les principales parties prenantes.

La Défense nationale, l'Environnement, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et tous les autres ministères fédéraux ont une grande place dans l'économie. En second lieu, il y a l'action généralisée de l'État sur le secteur privé, avec ses politiques d'assistance financière ayant pour objet de promouvoir des orientations données. Nous connaissons les mesures législatives et réglementaires d'ordres tarifaire et fiscal, ainsi que les importants pouvoirs d'appréciation exercés par le ministère du Revenu national, qui se traduisent par des décisions d'imposition ou de non-imposition à l'égard des sociétés et des particuliers. L'État accorde des subventions du ministère de l'Expansion économique régionale et toute une série